

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation  
17/03/2015

L'an deux mil quinze, le 25 mars à 20h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Date d'affichage  
31 mars 2015

Etaient présents : BERTOT Philippe, CLAVIER Agnès, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, LEMAGNEN Jean-Edmond LEMENANT Lucien, MARRON Stéphane, MALOCHET Xavier, ROULLAND Pierrick, SCHIEFER Jocelyne

Membres du Conseil

En exercice : 14

Présents : 12

Absents excusés : DESQUESNES Yves, HUSSENET Fabrice

Votants : 12

Secrétaire de séance : ROULLAND Pierrick

**2015-03-01 : SUBVENTION 2015**

Le maire présente à l'assemblée la liste des demandes de subventions d'associations locales ; sportives, culturelles et sociales.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2015 aux organismes suivants et en fixe son montant :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>MONTANT</b>
Club des Anciens	Teurthéville-Hague	230 €
Anciens Combattants	Teurthéville-Hague	230 €
Société de Chasse	Teurthéville-Hague	230 €
Club des Supporters	Teurthéville-Hague	230 €
APE- RPI	Teurthéville-Hague	230 €
Bouger à Teurthéville	Teurthéville-Hague	230 €
Teurth'zic	Teurthéville-Hague	230 €
Coopérative scolaire R.P.	Sideville / Teurthéville	700 €
Club Athlétic.	Sideville Virandeville Teurthéville	230 €
Concours agricole Foire St Michel	Teurthéville-Hague	550 €
Collège Ferronay	Octeville	12 € *42 élèves = 504 €
TELETHON		50 €
Comice agricole	Octeville	50 €
A.A.M.M (aveugles et malvoyants)	Coutances	50 €
Croix rouge	Cherbourg	50 €
Pédiatrie	Cherbourg	50 €
Secours Catholique	local	50 €
Association Cœur et Cancer	Cherbourg	50 €
ADEVA	Cherbourg	50 €
UNAFAM	Teurthéville-Hague	50 €
Association ASTRE	Cherbourg	50 €
Maison Familiale	Urville	100 €
ADMR	Les Pieux	50 €
SSIAD Amicale du Personnel	Beaumont-Hague	50 €
Les Restaurants du Cœur		50 €
ARKM (Cancer de la Manche)		50 €
Don du sang		50 €

France Alzheimer		50 €
<b>TOTAL</b>		<b>4494 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le vote des subventions 2015 pour un montant total de 4494 €.

#### **2015-03-02 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur Le Maire expose les demandes de subventions du Conseil Général pour le fonds de solidarité pour le logement 2015 et pour le fonds d'aide aux jeunes 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, donne un avis défavorable à ces demandes.

#### **2015-03-03 : LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES**

Monsieur le maire présente la demande de la FDGDON qui sollicite le maintien de la mise en place de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins et rats musqués) sur le bassin versant de la Divette

Le montant de la participation demandée à la commune s'élève à 329 € pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissement.

La participation pour le volet indemnisation des piégeurs sera communiquée à l'issue des collectes de témoins de captures prévues en fin d'exercice (2,10 € par témoin de capture).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le projet de convention engageant la commune dans la mise en place des travaux de lutte collective.
- Valide la participation financière comme suit :
  - o 329 € pour le volet animation/coordination, suivi des actions, investissement.
  - o 2,10 € par témoin de capture ; cette participation pour le volet indemnisation des piégeurs sera communiquée à l'issue des collectes de témoins de captures en fin d'exercice.

#### **2015-03-04 : DEMANDE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES D'EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

Conformément à la loi de décentralisation du 22 juillet 1983 complétée par les lois du 9 janvier 1986 et du 19 août 1986 prévoyant la participation des communes de résidences aux frais de fonctionnement des écoles publiques des communes d'accueil, la ville d'Equeurdreville-Hainneville, demande une participation aux frais de fonctionnement 2013-2014 des élèves domiciliés hors commune.

Pour l'année 2013-2014, le montant de cette participation s'élève à 555.04 €

Le conseil Municipal, avec 11 voix « CONTRE » et 1 abstention donne un avis défavorable à la demande de la ville d'Equeurdreville-Hainneville pour la demande de participation aux frais de fonctionnement 2013-2014.

#### **2015-03-05 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIES**

Monsieur le maire-adjoint rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du Code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérations historiques.

Monsieur le maire-adjoint affirme qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les collectivités territoriales, disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché, ne relevant plus des tarifs réglementés.

Monsieur le maire-adjoint précise que la suppression de ces tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Monsieur le maire-adjoint informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Energies de La Manche (SDEM), conscient de la complexité de cet achat et soucieux d'accompagner au mieux les collectivités territoriales de la Manche, a mis en place un groupement d'achat d'électricité et de services associés qui concerne :

- ⇒ Les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA ;
- ⇒ L'alimentation électrique des ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ;
- ⇒ L'alimentation électrique des bornes de recharge pour les véhicules électriques (toute puissance).

Monsieur le maire-adjoint stipule que le SDEM sera le coordonnateur de ce groupement et que sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement.

Monsieur le maire-adjoint ajoute que le Département de la Manche, apportera son soutien dans l'évaluation des besoins, participera à la définition des prescriptions administratives et techniques du futur marché, assistera aux réunions de la commission d'appel d'offres avec voix consultative ;

Monsieur le maire-adjoint, à la fin de son exposé, sollicite le Conseil Municipal sur ce dossier.

A ce titre, il demande à l'assemblée de bien vouloir :

- ⇒ Autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le SDEM ;
- ⇒ Accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée de trois ans) ;
- ⇒ Autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, pour l'achat d'électricité ;
- ⇒ Autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune ; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Vu, le Code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe ;

A l'unanimité, des membres présents,

- ⇒ Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le SDEM pour l'achat d'électricité pour les ouvrages d'éclairage public (toute puissance)
- ⇒ Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée de trois ans) ;
- ⇒ Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, pour l'achat d'électricité ;
- ⇒ Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte de la commune ; Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- ⇒ Stipule que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDEM ;
- ⇒ Précise que les dépenses inhérentes à ces achats seront inscrites au budget.

## **TRAVAUX BATIMENTS**

Monsieur le maire-adjoint fait part de la date de clôture de l'appel d'offre pour les travaux de rénovation du logement 12 Le Bourg. Celle-ci est fixée au 30 mars 2015

## TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire-adjoint informe l'assemblée que la consultation des entreprises arrive à son terme et que lors du vote du budget le 7 avril une décision définitive interviendra quant aux chemins retenus ainsi que le choix de l'entreprise attributaire du marché.

## BUREAU DE VOTE : ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 29 MARS 2015

### Permanences du matin :

**8h00 – 10h30 :** L. LEMENANT, J-E. LEMAGNEN, P. ROULLAND

**10h30 – 13h00 :** G. DELAUNEY, J. SCHIEFER, X. MALOCHET,

### Permanences de l'après-midi :

**13h00 – 15h30 :** J. JOUAUX, A. CRIQUET, P. BERTOT

**15h30 – 18h00 :** S. MARRON, P. BERTOT, A. DUFOUR

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

→ Présentation des projets de l'ACSVT FOOT pour 2015, l'assemblée donne un accord de principe

→ Monsieur le maire présente le projet d'élaboration d'un PLU intercommunal

→ Monsieur le maire présente le CIAU : Centre Instructeur des Autorisations d'Urbanisme, service mis en place à la Communauté de Communes de Douve et Divette regroupant l'instruction des dossiers de la C.C.P., C.C.H. et C.C.D.D.

→ Droit de préemption :

Par la délibération 2014-06-02 les membres du Conseil Municipal ont donné délégation de signature à Monsieur Le Maire, en matière de droit de préemption.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, des demandes de droit de préemption présentées par Maître Armand BOISROUX notaire à Cherbourg-Octeville sur les propriétés cadastrées :

- ZB 165 (1 hameau les Gens) pour une surface de 32a 46 ca.
- ZC 85 (34 Bas de Baudienville) pour une surface de 26a 45 ca

## SIGNATURES

Le Maire

Le Conseil Municipal